

Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne -

Rapport n° 1	GROUPEMENT ADMINISTRATION FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'administration du 6 décembre 2019		Chapitre : Article :

BUDGET 2019 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

La décision modificative qui vous est présentée est une décision technique rendue nécessaire pour la prise en compte de mouvements d'ordre patrimoniaux concernant la section d'investissement.

Il n'y a pas d'inscription de crédits réels supplémentaires et le solde de la décision modificative est à zéro.

Les quelques ajustements se répartissent comme suit :

Dépenses d'investissement

imputation	Libellé	type	montant
2031	Frais d'études	Ordre	10 233,71 €
21561	Matériel d'incendie et de secours	Ordre	17 820,00 €
2181	Instalations générales	Ordre	599,00€
231312	Centre d'incendie et de secours	Ordre	3 876,74 €
			32 529,45 €

Recettes d'investissement

imputation	Libellé	type	montant
231312	Centre d'incendie et de secours	Ordre	10 233,71 €
231351	Bâtiments publics	Ordre	599,00€
238	Acomptes et avances versés	Ordre	21 696,74 €
			32 529,45 €

Je vous propose donc d'adopter le projet de délibération suivant.

Vu le rapport n°1;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide d'adopter la décision modificative numéro 1 au budget 2019 du SDIS 02.

Le Président du Conseil d'administration,

Pierre-Jean VERZELEN



Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne

Délibération n°1	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 6 décembre 2019		Chapitre : Article :

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL N° 91 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 6 décembre 2019 à 10 h 00, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 19 novembre 2019, s'est réuni dans la salle de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Pierre-Jean VERZELEN.

Étaient présents :

I - Membres avec voix délibérative

Affiché le : 1 6 DEC. 2019

MM. Pierre-Jean VERZELEN, Nicolas FRICOTEAUX, Thomas DUDEBOUT, Mme Colette BLÉRIOT, Mme Jocelyne DOGNA, MM. François RAMPELBERG, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, Raymond DENEUVILLE, Maxime KELLER, Christian CROHEM, Alain CREMONT, Jean Luc EGRET, Marcel LALONDE, Denis DUMAY, Mme Monique BRY,

II - Membre de droit

Monsieur Ziad KHOURY, Préfet de l'Aisne

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Patrick SORIEUL, Directeur départemental

M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental

M. le Lt Colonel Philippe BARDON, représentant les sapeurs pompiers professionnels officiers

M. le Commandant Olivier MESSIEUX, représentant les sapeurs-pompiers-professionnels officiers

M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs-professionnels non officiers

M. le Capitaine Jean-Jacques DUPORT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers

M. le Capitaine Philippe GOGUILLON, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers

M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs pompiers volontaires non officiers

M. le Capitaine Jean-Michel FORTIN, Président de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne

Excusé(s): MM. Nicolas FRICOTEAUX, Thomas DUDEBOUT, François RAMPELBERG, Jean-Luc EGRET, Mme Annie TUJEK.

Mandats de : M. Nicolas FRICOTEAUX

Assistaient à la séance: Colonel Christian BOULARD, Lieutenant-Colonel Olivier MAURY, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, Mme Alexandra GRELLE, de la direction départementale.

BUDGET 2019 - Décision modificative n°1

Vu le rapport n°1;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide d'adopter la décision modificative numéro 1 au budget 2019 du SDIS 02.

PRÉFECTURE DE L'AISNE
DIDSIC

1 6 DEC. 2019
Pôle accueil de l'usager
Pierre-Jean VERZELEN